

## **ACTIVITÉ 16**

### **LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT**

#### **ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 16.1**

#### **ÉLARGIR LE BASSIN D'ENTREPRISES PARTENAIRES.**

##### **L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POURSUIT DE FAÇON CONTINUE L'OPÉRATION RELATIVE À L'ÉLARGISSEMENT DU BASSIN D'ENTREPRISES.**

Il importe de poursuivre le recrutement des entreprises afin d'assurer un nombre adéquat de lieux d'accueil aux élèves.

L'établissement vérifie l'adéquation des conditions présentes dans l'entreprise au regard du projet d'alternance travail-études, notamment :

- la corrélation entre les installations de l'entreprise et les objectifs de chaque séquence en milieu de travail;
- les conditions de travail;
- les conditions relatives à la sécurité;
- les conditions d'accueil et de supervision des élèves.

Les données à caractère technique sur les entreprises sont consignées au profil général de l'entreprise. L'entreprise intéressée et apte à recevoir des élèves est invitée à confirmer son intérêt dans une lettre d'intention de participation. Elle est alors inscrite à la banque d'entreprises participantes pour le projet d'alternance travail-études en question.

## **ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 16.2** **RENFORCER LA RELATION PARTENARIALE.**

### **L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POURSUIT LES ÉCHANGES AVEC LES ENTREPRISES ET LES AUTRES PARTENAIRES AFIN D'ENRICHIR SES LIENS PARTENARIAUX.**

Si l'existence d'un bassin d'entreprises intéressées et aptes à participer au projet constitue un aspect essentiel aux activités d'alternance travail-études, la participation des partenaires à l'élaboration du projet dans ce sens représente un élément clé pour assurer la qualité de la formation et la durabilité du lien de collaboration.

Il importe donc, pour l'établissement d'enseignement, d'établir des contacts permanents avec les différents partenaires. Ces contacts peuvent prendre diverses formes, comme des rencontres ou des échanges écrits pour préciser les rôles et les responsabilités de l'entreprise, recueillir des commentaires sur l'instrumentation produite ou fournir des compléments ponctuels d'information.